

**DÉTAIL DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT
BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE
ET TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION**

Ce document est subdivisé en quatre blocs :

1. Détail des sources d’approvisionnement du Distributeur en TWh, réparti entre énergie patrimoniale et autre;
2. Bilan réel offre-demande en puissance lors de la pointe civile de 2005;
3. Conciliation avec les Besoins québécois de puissance à la pointe;
4. Taux réel de pertes de distribution.

1 DÉTAIL DES SOURCES D’APPROVISIONNEMENT ET DES FORMES D’ÉNERGIE DU DISTRIBUTEUR EN TWh

Le tableau suivant détaille les sources d’approvisionnement du Distributeur en TWh réparties entre l’énergie patrimoniale et l’énergie postpatrimoniale et tarifs de gestion pour l’année civile 2005.

Sources d’approvisionnement		Énergie (TWh)
Hydro-Québec Production	Patrimonial	178,6
	Postpatrimonial et tarifs de gestion ^(a)	0,2
Autres fournisseurs	Postpatrimonial et tarifs de gestion ^(b)	3,9
Total		182,6¹

(a) Entente-cadre et appels d’offres de court terme.

(b) Offres de court terme

2 BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE LORS DE LA POINTE CIVILE DE 2005

Le bilan réel offre-demande en puissance lors de la pointe du 21 janvier 2005 figure au tableau suivant.

**BILAN RÉEL OFFRE-DEMANDE EN PUISSANCE
SUR LE RÉSEAU INTÉGRÉ
LORS DE LA POINTE DU 21 JANVIER 2005 À 8H00
(en MW)**

Besoins réguliers du Distributeur – réseau intégré²	34 552
Approvisionnements (Offre)	34 552
Approvisionnements patrimoniaux	33 702
<i>dont Puissance interruptible³</i>	<i>427</i>
Approvisionnements postpatrimoniaux et tarifs de gestion	850

¹ Le total diffère de la somme des données en raison des arrondis.

² Besoins réguliers du réseau intégré du Distributeur incluant les ventes régulières au Québec, l'usage interne (consommation des bâtiments d'Hydro-Québec), les pertes de distribution et de transport ainsi que la consommation des centrales et excluant les besoins des réseaux autonomes du Distributeur.

³ Électricité rappelée par HQ Production en vertu des contrats spéciaux comportant des clauses de puissance interruptible (incluant les pertes électriques et la consommation des centrales associées à ces besoins).

3 CONCILIATION AVEC LES BESOINS QUÉBÉCOIS DE PUISSANCE À LA POINTE

La conciliation des besoins réguliers du Distributeur –réseau intégré (voir section 2) et des besoins québécois de puissance à la pointe n'est pas possible car pour l'année 2005, la pointe civile ne correspond pas à la pointe d'hiver.

4 TAUX DE PERTES DE DISTRIBUTION

Le taux de pertes de distribution pour l'année 2005 est de 3,8 % comparativement à 3,4 % en 2004.